

PROGRAMME DE FORMATION EXPERT EN OPTIMISATION ET TRANSMISSION DU PATRIMOINE - (MODE 100% E-LEARNING) - CFA

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Executive Master

NIVEAU DE LA FORMATION : Titre RNCP de niveau 7 (eq. BAC +5)

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Ce diplôme en Gestion de Patrimoine est une formation diplômante reconnue par l'État - Titre RNCP Expert en Optimisation et Transmission du Patrimoine de Niveau 7 - Eq. Bac+5 (Ministère du Travail, Arrêté du 09/01/2015 publié au JO du 30/01/2015 ; renouvellement : Arrêté du 11/12/2018 publié au JO du 18/12/2018). L'Expert en Optimisation et Transmission du Patrimoine (EOTP) est le seul Diplôme en Gestion de Patrimoine qui vous permettra d'acquérir des compétences accrues dans des fonctions managériales, vous donnant la légitimité d'accéder à de l'encadrement mais aussi du conseil aux entreprises grâce à votre vision stratégique. Le diplôme Expert en Optimisation et transmission du Patrimoine permet de répondre aux exigences de capacité professionnelles suivantes : - Professions immobilières ; - Intermédiaire en assurances (IAS Niveau I - Courtier) ; - Compétence Juridique Appropriée (CJA) ; - Conseiller en Investissements Financiers (CIF) (sous réserve de justifier en plus de l'obtention de l'examen AMF* à compter du 1er janvier 2020) ; - Intermédiaire en Financements Participatifs (IFP) ; - Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP Niveau I - Courtier). *Examen AMF en application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39, et 325-24 à 325-26 du règlement général de l'AMF

Objectifs de la formation :

A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- répondre aux problématiques relatives à la stratégie et au pilotage de l'entreprise ;
- mettre en place un modèle de stratégies patrimoniales et financières ;
- gérer les problématiques de gestion des ressources humaines.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Gestionnaire de patrimoine confirmé, directeur du développement, directeur de réseau ...
- Prérequis :
Préalablement à cette formation, le participant devra :
 - être titulaire du diplôme de Conseiller en Gestion de Patrimoine (Titre RNCP niveau 6) délivré par l'institut de formation JURISCAMPUS ;
 - ou être titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP au niveau 6 ou au niveau 7 dans les catégories NSF 313 ou NSF 128 ;
 - ou être titulaire d'un Master 1 en Droit délivré par une Université ;
 - ou être titulaire d'un autre diplôme de niveau Maitrise, jugé par le comité de sélection, équivalent à l'un des diplômes cités précédemment ;
 - ou pouvoir attester, dans un domaine en lien avec la gestion de patrimoine d'une expérience professionnelle jugée suffisante par le comité de sélection.

L'admission se fait sur dossier de candidature.

Le nombre de places par session est limité.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Expert en Optimisation et Transmission du Patrimoine - (Mode 100% e-learning) - CFA** représente un volume horaire d'enseignement de **437 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 10h IMMO
- 15h IAS/DDA
- 7h IOBSP

Modalité de suivi de la formation : Distanciel asynchrone

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

L'examen se déroule en deux étapes, chaque UV étant validée individuellement :

- UV1 :

Contrôle continu : évaluation sous forme de Questionnaires à Choix Multiples (QCM) après chaque regroupement ;

Contrôle terminal : réalisation de deux épreuves, l'une sur les stratégies patrimoniales et l'autre sur les stratégies financières, sous la forme d'un devoir écrit.

La note de l'UV1 correspond à la moyenne du contrôle continu et du contrôle terminal.

- UV2 :

Contrôle continu : évaluation sous forme de Questionnaires à Choix Multiples (QCM) après chaque regroupement ;

Contrôle terminal : réalisation d'une étude de cas de recherche (cas client).

La note de l'UV2 correspond à la moyenne du contrôle continu et du contrôle terminal.

Pour être Lauréat de la formation, le participant devra obtenir une moyenne générale de 10/20.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction** : Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement** : Présidés par Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur) et Michel LEROY (Maître de conférences HDR, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT1 capitolé).
Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Alexandre MINDA (Maître de conférences), Jean-Marc MOULIN (Professeur des Universités).
- **Responsable des épreuves** : Amandine SALA

VALIDATION DE LA FORMATION

Le diplôme est validé si le participant obtient une note au moins égal à 10/20.

En cas d'échec, une session de rattrapage est organisée pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER, Carole QUENECHDU
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

UV 1 : Expertise patrimoniale et financière

Partie 1 : Les stratégies patrimoniales et fiscales

- Stratégies patrimoniales, les principes fondamentaux
- Les stratégies d'optimisation des flux
- Les stratégies d'optimisation du capital

Partie 2 : Les stratégies financières

- L'environnement économique et réglementaire de la gestion d'actifs financiers
- Gestion et allocation d'actifs financiers
- Gestion de portefeuille d'actifs financiers

UV 2 : Stratégie d'entreprise

Partie 1 : L'entreprise

- Le choix de la forme d'entreprise
- L'organisation de l'activité entrepreneuriale
- Responsabilité professionnelle de l'expert

Partie 2 : Management et gestion des ressources humaines

- Efficacité relationnelle et commerciale
- Gérer et manager une équipe

